

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

RAPPORT N° 111220-03-FIN

BUDGET ANNEXE DU SPANC - BUDGET PRIMITIF 2012

M. BEDECARRAX précise que la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif fait l'objet d'un Budget Annexe qui comprend deux sections qui concernent :

Fonctionnement : outre le contrôle des nouveaux dispositifs, la poursuite du contrôle de bon fonctionnement et l'étude diagnostic de Lasseubetat, il intègre également les frais d'entretien pour les dispositifs des particuliers et une provision pour l'étude sur la vallée d'Aspe. Naturellement, ces deux derniers postes seront compensés par les recettes correspondantes.

Investissement : l'achèvement des travaux de réhabilitation.

Le projet de budget annexe joint au présent rapport est équilibré en dépenses et recettes :

Section Fonctionnement : 199 200.00 €
Section Investissement : 241 441.00 €

Les redevances sont inchangées.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le Budget Annexe du SPANC 2012 arrêté aux chiffres précités
- **VOTE** les redevances telles que définies ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT